

Association Thézy Glimontois A Contr'éole

Siege social : 3 rue de l'Église 80440 Thézy Glimont

Procès-verbal de l'assemblée générale du 29 avril 2025

Les membres de l'association Thézy-Glimontois A Contr'éole se sont réunis en assemblée générale le 29 avril 2025 à 20h00, au foyer des campagnes de Thézy-Glimont.

Il a été établi une feuille d'émargement des membres présents et représentés (liste en annexe).

L'assemblée est présidée par M. Duval Eric en qualité de Président de l'association et M. ADJIBI Claude en est nommé secrétaire. La séance débute à 20h15.

Le quorum étant atteint, il constate que l'assemblée peut valablement délibérer.

. Mesdames DUSAUTOIR Dominique et VERNAY-VIGNON Michèle ont transmis des pouvoirs.

Le président rappelle l'ordre du jour et laisse à disposition de l'assemblée tous les documents s'y rapportant. Puis le débat s'ouvre entre les participants.

Monsieur DUVAL remercie les personnes nous ayant fait l'honneur de participer à notre assemblée.

Avant d'aborder le bilan moral, le Vice-Président a souhaité faire une déclaration liminaire, en faisant lecture d'un courrier, qui demande d'être annexé au procès-verbal. Mr Le Président le remercie de son soutien et cette reconnaissance ainsi que l'investissement qu'il fournit à notre association.

BILAN MORAL

Pour le bilan moral, Mr le président rappelle les actions importantes effectuées par l'association. L'année 2024 a été riche en initiatives, démontrant notre engagement à protéger le cadre de vie, la transparence et la sécurité des habitants. Nous restons mobilisés pour 2025.

Le président faisant lecture du bilan se résumant ainsi :

1. Parc éolien du Trèfle

Nous avons poursuivi le suivi du parc éolien du Trèfle. La bitumisation d'un chemin et la restriction d'accès à des voies rurales ont été dénoncées. Un courriel adressé au Maire sur plusieurs points clés (140 000 €, maison Morel, IFER, etc.) est resté sans réponse, révélant un manque de dialogue persistant.

2. Action pour la Sécurité aérienne

Le 9 novembre, nous avons signalé l'absence de feux d'obstacle sur le chantier éolien, situé sur le trajet de l'hélicoptère du SAMU. L'État a réagi rapidement grâce à notre alerte.

3. Action pour la Sécurité routière

Un diagnostic sur la voirie a été présenté à la mairie, sans effet à ce jour. En revanche, notre alerte sur un danger au pont SNCF a permis une intervention rapide, malgré encore le mécontentement d'un élu.

4. Protection de l'environnement

Des habitants ont signalé des pompages dans la rivière Avre. L'OFB a été saisi et la DDTM a confirmé la légalité des pratiques observées.

Nous continuons à informer les habitants via notre groupe Facebook, où nos actions et les réponses reçues sont librement consultables.

A l'unanimité, l'assemblée vote le bilan moral de l'association.

BILAN FINANCIER

Maxime PEEL présente le bilan financier de l'association. Le solde du compte s'élevait à 237,45 € au 31 décembre 2024.

Les principales dépenses de l'association ont concerné les frais postaux ainsi que la régularisation de la conférence de Sioux BERGER, avancée financièrement par le Président en 2023.

Le budget prévisionnel pour l'année 2025 s'établit à 377,45 €.

À l'unanimité, l'assemblée approuve le bilan financier de l'association.

Le Président remercie le trésorier, M. PEEL, pour la clarté et la rigueur de la tenue des comptes.

DESIGNATION DU POSTE DE TRESORIER

M. Maxime PEEL a souhaité quitter ses fonctions de trésorier tout en demeurant membre de l'association.

Le Président le remercie chaleureusement pour son engagement et propose la seule candidature reçue pour sa succession : Mme Michèle VERNAY VIGNON.

À l'unanimité, l'assemblée élit Mme Michèle VERNAY VIGNON trésorière de l'association.

Les démarches bancaires seront effectuées dès validation de la préfecture.

MODIFICATION DU NOM DE L'ASSOCIATION

Le Président informe l'assemblée que les statuts de l'association ont évolué et qu'un changement de nom avait été envisagé.

Le Président et le Vice-Président rappellent l'intérêt de modifier le nom de l'association, en soulignant les difficultés rencontrées avec l'appellation actuelle. Ils expliquent que ce nom ne reflète plus l'ensemble des objectifs désormais fixés par les nouveaux statuts, notamment en ce qui concerne la valorisation du cadre de vie local et l'engagement dans des actions concrètes au service des habitants.

Le trésorier précise que le nom actuel renvoie une image négative, tandis que les propositions soumises évoquent davantage une dynamique positive, bénéfique pour l'association.

Une première sélection de noms a été réalisée en amont lors d'une réunion du conseil d'administration. Cette liste a ensuite été présentée à l'assemblée, où un débat animé s'est tenu. Un habitant et deux membres ont exprimé leur réserve, estimant que les noms paraissaient trop engagés politiquement.

Les résultats du vote sont les suivants :

J'AGIS POUR THÉZY : 4 voix

Souffle d'avenir – Thézy Glimont : 2 voix

Cadre de vie à Thézy : 2 voix

Un vote blanc

Une personne ne prends pas part au vote

Le nouveau nom retenu pour l'association est donc : J'AGIS POUR THÉZY.

MODIFICATION DU LOGO DE L'ASSOCIATION

Le Président présente le nouveau logo adopté et modifié lors de la réunion du conseil d'administration. Aucune remarque n'est formulée.

Le Vice-Président précise qu'une période transitoire est prévue durant laquelle les deux logos (ancien et nouveau) figureront sur les supports de communication.

À l'unanimité, l'assemblée approuve le changement de logo.

QUESTIONS DIVERSES

Avant que la question ne soit posée, le Président informe que les demandes de renseignements adressées à M. le Maire sont restées sans réponse. Une lettre recommandée avec accusé de réception sera envoyée prochainement. M. DUVAL déplore le temps perdu pour obtenir des informations et regrette le manque de transparence.

M. DUSAUTOIR attire l'attention sur les risques liés à l'agrivoltaïsme, signalant que certaines communes voisines sont déjà concernées.

M. DUVAL informe que la ferme éolienne de la Gaugrelle, comprenant huit mâts, est toujours en cours d'instruction. Ce projet viendrait en complément de celui de l'Argilière. L'assemblée reste vigilante.

Mme TOURIGNY indique qu'un élu lui aurait assuré qu'aucune extension n'était possible sur la commune de Thézy. Le Président précise qu'une telle extension reste toutefois possible, malgré la convention de non-extension signée entre H2air et la commune. Il rappelle que d'autres opérateurs pourraient néanmoins déposer des projets, d'autant que le poste de distribution est proche et que de nombreux propriétaires fonciers avaient déjà donné leur accord et pourraient renouveler leur engagement, Nous resterons extrêmement vigilants sur ce point.

M. DUVAL rappelle, avec M. DUSAUTOIR, qu'ils diffusent régulièrement les informations relatives à l'éolien sur le groupe Facebook de l'association, et invite chacun à y contribuer.

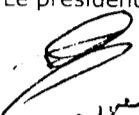
L'ordre du jour étant épuisé, M. DUVAL clôt la séance à 22h25, suivie d'un moment convivial partagé entre les participants.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.

A Thézy-Glimont le 05 mai 2025.

Le président

Le secrétaire


sous conseil
de la commission
de l'urgence
Eric Duval


Claude Adjib

Annexe 1

Déclaration du Président relative à la fidélité des débats sur la modification du nom de l'association

À annexer au procès-verbal de l'Assemblée Générale du 29 avril 2025

Observations du Président

Dans un souci de transparence et d'exactitude des débats, je souhaite apporter les précisions suivantes concernant le procès-verbal de notre Assemblée Générale.

- Première observation – Précision sur les réserves exprimées

J'ai proposé au secrétaire de modifier la formulation suivante du procès-verbal initial :

« Un habitant et deux membres ont exprimé leur réserve, estimant que les noms paraissaient trop engagés politiquement. »

Pour la remplacer par :

« Un habitant et deux membres ont exprimé leur réserve, estimant que les noms paraissaient trop engagés, sans toutefois proposer d'alternatives. »

Cette modification me paraît importante car elle reflète plus fidèlement les échanges qui ont eu lieu. Les personnes concernées ont effectivement motivé leur position par l'inquiétude que certains noms puissent être mal perçus par la municipalité dans le contexte électoral à venir.

J'ai alors rappelé que cette approche était bien plus politique que le simple changement de nom envisagé, d'autant plus que ces remarques n'ont pas été accompagnées de propositions. Notre démarche associative vise avant tout la défense de notre cadre de vie et la pérennité de notre action collective.

- Seconde observation – Rappel du processus engagé

J'ai également souhaité que soit mentionné dans le procès-verbal l'élément suivant :

« Un délai d'un an avait été donné pour réfléchir à de nouvelles propositions. Une communication a été envoyée en début d'année à ce sujet, mais peu de retours ont été enregistrés. »

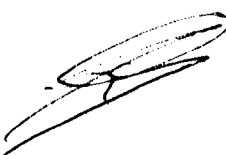
J'ai également rappelé à chaque membre que le choix de ne pas changer de nom en même temps que les statuts, lors de notre assemblée générale précédente, avait pour but de prendre le temps à cette réflexion. Malgré ce délai et nos sollicitations, aucun nom n'a été suggéré, surtout par ceux qui ont exprimé des réserves. La demande d'un délai supplémentaire formulée par le secrétaire s'inscrit dans cette même logique d'attentisme et rejoint la 1^{ère} observation.

Conclusion

Ces précisions n'ont malheureusement pas été intégrées dans la version initiale du procès-verbal malgré mes demandes. Je tiens à les consigner ici afin de préserver l'intégrité et la sincérité de nos débats, valeurs fondamentales de notre association.

Fait à Thézy-Glimont, le 27 mai 2025.

Eric Duval



Président de l'association Thézy Glimontois A Contr'éole

Bonjour

Quand mon voisin Laurent est venu me trouver pour me faire signer une pétition contre le projet éolien d' h2air je lui ai dit que si nous voulions trouver une certaine efficacité il nous fallait réactiver l'association qui avait été initiée lors d'un précédent projet.

Pour ce faire il nous fallait retrouver des personnes qui voulaient bien reprendre le flambeau et donc trouver un bureau et surtout un président ce fut chose faite en la personne d'Éric Duval qui je le rappelle n'a jamais réclamé cette place mais l'a accepté suite à nos demandes.

J'ai moi-même accepté le poste de vice-président un peu par défaut aussi.

Des bruits ont vite couru quant à la personne d'Éric inutile de vous dire que ce n'était pas très sympa à son égard

J'avais entre autres la mission de " calmer" notre président que certains faisait passer pour le grand méchant loup qui n'en voulait qu'à la municipalité.

Je me suis vite rendu compte que le vilain de service n'était certainement pas Éric

J'ai découvert en lui un formidable procédurier qui analyse respecte et mets en pratique les textes sans faire de rapport de personne

J'ai découvert quelqu'un de gentil d'intelligent qui sait écouter et souvent se remettre en question

Mais ce qui à mes yeux et le plus important c'est sa capacité de travail qu'il est capable de mettre en œuvre en tant que bénévole au service des autres ; les enfants de Thezy à travers l'association de l'île aux enfants peuvent en témoigner

J'ai aussi découvert un homme de conviction qui ne lâche rien quand il est persuadé que celles-ci sont justes

Voilà en à travers ces quelques mots je voulais rendre hommage à quelqu'un qui le mérite j'ajoute que ses compétences ainsi que les services qu'il peut rendre seront encore à l'avenir fort utiles pour notre village.